

DELIBERATION
relative au Budget rectificatif 2024 n°2 du Cnous

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019,
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°2 présentés en conseil d'administration.*

- **Point de l'ordre du jour**

5 – Exercice 2024 : BR2 2024

- **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous ;**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

« Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **168,0 ETPT** sous plafond et **6,0 ETPT** hors plafond (notifié : 168 ETPT sous plafond).
- **521 877 091 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - ✓ 15 980 100 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 497 522 791 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 8 374 200 € pour les dépenses d'investissement.
- **522 341 824 €** de crédits de paiement dont :
 - ✓ 15 980 100 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 497 987 524 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 8 374 200 € pour les dépenses d'investissement.
- **513 151 355 €** de recettes.
- **-9 190 469 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **-38 012 811 €** de variation de trésorerie
- **-4 827 528 €** de résultat patrimonial
- **-4 733 469 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- **-9 190 469 €** de variation du fonds de roulement.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 14

Procurations : 7

Abstentions : 4

Pour : 10

Contre : 7

Bénédicte DURAND

Original

signé

PJ : La présentation du BR2, les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale.